

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 14.^e jour du mois de Janvier 2008, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Pierre Chevigny, Rémi Charette, Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2008

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2007
- .4 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 12 décembre 2007 (budget)
- .5 Acceptation des comptes
- .6 Résolution autorisant les dépenses incompressibles 2008
- .7 Résolution autorisant le paiement des salaires et des comptes dont le non-paiement encours des intérêts et/ou pénalités
- .8 Imposition taxes - année 2008
- .9 Renouvellement de la marge de crédit
- .10 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Contrat de services pour l'année 2008 avec le Centre Canin Ménard
- .2 Politique pour la perte des pagettes
- .3 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Adoption du règlement numéro 502 portant sur la tarification du déneigement pour l'année 2008
- .2 Adoption du règlement numéro 505 portant sur la tarification des utilisateurs d'une partie du chemin du Lac-à-la-Truite pour défrayer les coûts de l'arpentage

- .3 Mandater Me Geneviève Laurin dans le dossier d'arbitrage de monsieur Rock Allaire.
- .4 Embauche d'un chauffeur – mécanicien - journalier
- .5 Transport Adapté & Collectif des Laurentides
- .6 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Adoption du règlement numéro 503 portant sur la tarification pour le service de la cueillette des ordures pour l'année 2008
- .2 Adoption du règlement numéro 504 modifiant le règlement numéro 475 portant sur la tarification des utilisateurs du réseau d'aqueduc
- .3 Nomination des membres du Comité Consultatif en environnement
- .4 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Renouvellement de mandat des membres du Comité Consultatif d'urbanisme
- .2 Mandater M^e St-Jean de la firme Godard Bélisle St-Jean & Associés dans le dossier de monsieur André Faille et madame Pierrette Sangollo (34, ch. des Mauves à La Minerve)
- .3 Résolution d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier de monsieur Ubald Ste-Marie lot 17, rang 07, Canton de la Minerve
- .4 Demande d'appui auprès du Ministère des Ressources Naturelles dans le dossier des propriétaires du lac-à-la-Truite pour l'acquisition de terrains
- .5 Demande d'appui auprès du Ministère des Ressources Naturelles dans le dossier de monsieur André Bruneau pour l'acquisition du terrain, lot ptie 17B, rang 12, Canton de La Minerve
- .6 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Mandat d'exécutant dans le cadre du programme volet II du MRNF pour le TPI du chemin Poupart.
- .2 Formation du comité de sélection pour le choix de la firme pour la réalisation du plan de développement stratégique et durable du TPI du chemin Poupart.
- .3 Résolution d'appui au comité de candidature dans sa démarche d'obtention des jeux du Canada – été 2013
- .4 Autorisation à L'A.P.T.R. pour l'utilisation d'une partie de terrain des loisirs de la Municipalité pour reloger ses équipements
- .5 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. DIVERS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

**2008.01.01
(1.1) CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE
L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

ADOPTÉE

**2008.01.02
(1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2008, tel que
présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2008.01.03
(1.3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 3 DÉCEMBRE 2007**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre
2007, tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2008.01.04
(1.4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
12 DÉCEMBRE 2007**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre
2007, tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2008.01.05
(1.5) ACCEPTATION DES COMPTES**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
 APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que les comptes suivants:14 Janvier 2008			
Administration générale	7 442.21		
Sécurité publique	7 338.99		
Voirie municipale	28 922.51		
Hygiène du milieu	2 590.48		
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 712.27		
Loisirs & Culture	3 954.06		
Immobilisation	9 856.24		
TOTAL:	61 816.76		
soient acceptés et payés.			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Bell Canada	626.65	-	18872
Bell Mobilité	44.23	-	18844
Bellefleur, Jean-Paul	75.00	-	22126
Bruneau Léone	640.00	-	18780
Bruneau Léone	290.00	-	22129
Citi capital de financement	113.70	-	retrait direct
David, Louise	12.40	-	22133
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	106.35	-	22135
Gauthier Denis R.	341.85	-	18860
Godard Bélisle St-Jean & Associés	574.09	-	22139
Grégoire, Marguerite	100.00	-	22140
Hortiko	32.50	-	22141
Hydro Québec	382.90	-	18846
Jetté, Serge	310.50	-	22143
Lachance Carol entrep. élect.	130.93	-	22146
La Forge	100.00	-	18853
Lampron, Joannie	50.00	-	18861
Laplante Pierre et associés inc.	1 348.29	-	22147
L'information du Nord	30.90	-	22144
Marché d'alimentation La Minerve	20.45	-	22151
Marché Bruneau & frère enr.	91.85	-	22150
Matériaux SMB inc.	68.73	-	22152
Nantel, Marie Eve	1 070.00	-	18864
Petite caisse	200.35	-	22155
Restaurant La Minervoise	30.00	-	22163
Séguin, André	170.80	-	18770
Séguin, André	158.80	-	18865
Ville de Sainte-Agathe-des Monts	170.93	-	22169
Visa Desjardins	50.00	-	22170
Visa Desjardins	100.01	-	18847
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 442.21		
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Accès communications	529.18	-	22122
Bell Canada	160.43	-	18872
Bell Mobilité	213.98	-	18844
Centre canin Ménard	202.69	-	22131
FQM	20.06	-	22136
Garage André Laramée enr.	170.92	-	22138
Garage Réjean Beaugard inc.	551.23	-	22137
Hydro Québec	170.84	-	18874
Machineries Saint-Jovite inc.	44.90	-	22149
MRC des Laurentides	852.86	-	22153

Petite caisse	28.48	-	22155
Pièces d'auto Rivière Rouge	238.74	-	22157
Sarrazin pneus mécanique	57.89	-	22164
SCA des fermes du Nord	1 003.15	-	22168
Sécurité Incendie St-Constant (1995)	92.82	-	22165
Sonic	289.02	-	18875
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 627.19		
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)			
Boisvert, Patrick	90.00	-	salaire
Bruneau, Benoit	93.00	-	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	150.00	-	salaire
Daigneault, Luc	90.00	-	salaire
Demers, Annie	135.00	-	salaire
Demers, Riel	270.00	-	salaire
Demers, Riel	52.40	-	18866
Lampron, Patrick	60.00	-	salaire
Laramée, André	144.00	-	salaire
Laramée, Jonathan	195.00	-	salaire
Lavoie, Mathieu	90.00	-	salaire
Nantel, Linda	390.00	-	salaire
Nantel, Linda	90.40	-	18867
Potts, Stephen	150.00	-	salaire
Proulx, Serge	232.00	-	salaire
Ste-Marie, Mario	120.00	-	salaire
Séguin, Gilles	90.00	-	salaire
Séguin, Yves	90.00	-	salaire
Simoneau, Denis	120.00	-	salaire
Watson, Chantal	60.00	-	salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	2 711.80		
VOIRIE MUNICIPALE			
Bell Canada	122.76	-	18872
Bell Mobilité	13.68	-	18844
Bell Mobilité	35.38	-	22125
Boulet-Barbe enr.	641.20	-	22128
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	369.00	-	22130
Centre du camion Mont-Laurier inc.	415.16	-	22132
Entreprises Jofi enr.	28.98	-	22134
Hydro Québec	479.93	-	18846
Hydro Québec	1 584.50	-	22142
Machineries Saint-Jovite inc.	790.11	-	22149
Marché Bruneau & frère enr.	16.76	-	22150
Matériaux SMB inc.	120.22	-	22152
Murray Patenaude Maltais	284.88	-	22154
Pièces d'auto Rivière Rouge	1 521.99	-	22157
Point à la ligne	10.00	-	22160
Protectron	461.50	-	18876
Publications Québec	45.58	-	22161
Québec linge	519.82	-	22162
Sarrazin pneus mécanique	519.42	-	22164
Services forestiers de Mont-Laurier ltée	852.56	-	22166
SCA des fermes du Nord	18	-	22168
	965.11		
Signoplus	52.42	-	22167
Sonic	1 058.05	-	18875
Visa Desjardins	13.50	-	18847
VOIRIE MUNICIPALE	28 922.51		
HYGIÈNE DU MILIEU			
Automation R.L. inc.	793.09	-	22124

Bell Canada	74.05	-	18872
Bio-services inc.	720.96	-	22127
Boisvert, Patrick	210.45	-	18868
Demers, Riel	3.20	-	18769
FQM	78.90	-	22136
Gévry, Yvan	70.01	-	18845
Hydro Québec	136.30	-	18846
Hydro Québec	205.90	-	18874
Pièces d'auto Rivière Rouge	90.92	-	22157
Sarrazin pneus mécanique	57.89	-	22164
Séguin, Yves	22.68	-	18767
Séguin, Yves	42.88	-	18886
Visa Desjardins	83.25	-	18847
HYGIÈNE DU MILIEU	2 590.48		
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Arbour Daniel & Associés	757.77	-	22123
Archambault, Michèle	35.68	-	18768
Archambault, Michèle	56.72	-	18869
Bio-services (1995) inc.	697.94	-	22127
Petite caisse	25.06	-	22155
Séguin, Yves	51.46	-	18870
Séguin, Yves	87.64	-	18767
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	1 712.27		
LOISIRS ET CULTURE			
Bell Canada	130.03	-	18872
Bruneau, Léone	160.00	-	18780
Bruneau, Léone	80.00	-	22129
Giroux, Martine	59.23	-	18873
Hydro Québec	928.35	-	18874
Hydro Québec	797.47	-	22142
Jetté, Serge	9.09	-	22143
Lachance Carol entrep. élect.	447.14	-	22146
Laurentides extermination (2008) inc.	45.58	-	22148
Marché Bruneau & frère enr.	113.90	-	22150
Matériaux SMB inc.	23.98	-	22152
Petite caisse	2.85	-	22155
Plomberie Hervé St-Denis Ltée	446.72	-	22159
SCA des fermes du Nord	709.72	-	22168
LOISIRS ET CULTURE	3 954.06		
IMMOBILISATION			
Bio-services (1995) inc.	1 481.35	-	22127
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	968.58	-	22130
Entreprises Jofi enr.	179.27	-	22134
Étude de Isabelle Labelle a.g.	854.63	-	22145
Jetté, Serge	148.45	-	22143
Lachance Carol entrep. élect.	1 435.03	-	22146
Machineries Saint-Jovite inc.	417.56	-	22149
Matériaux SMB inc.	254.39	-	22152
Pièces d'auto Rivière Rouge	1 040.33	-	22157
Plomberie Brébeuf inc.	3 076.65	-	22158
IMMOBILISATION	9 856.24		

Et résolu que les comptes suivants:		
Administration générale	20 770.21	
Sécurité publique	4 791.99	

Voirie municipale	63 049.60	
Hygiène du milieu	24 756.06	
Urbanisme et mise en valeur du territoire	149.79	
Loisirs & Culture	5 500.00	
Immobilisation	-	
TOTAL:	119 017.65	
soient acceptés et payés.		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
ADMQ	496.98	22172
Bell Mobilité	11.85	22191
Équipement bureau Robert Légaré	480.43	22175
FCM	222.81	22176
FQM	912.79	22177
Jetté, Serge	14.03	22180
L'Apostrophe	506.19	22181
Marché Bruneau & frère enr.	18.60	22182
Mobilonde inc.	18.06	22183
Pg Govern	17 394.47	
Québec municipal	313.36	22187
Revue au devoir de l'APPQ	259.81	22173
Socan	120.83	22188
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	20 770.21	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Accès communications	524.19	22171
Bell Mobilité	371.00	22191
SÉCURITÉ PUBLIQUE	895.19	
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)		
Boisvert, Patrick	168.00	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	318.00	salaire
Demers, Annie	66.00	salaire
Demers, Riel	378.00	salaire
Lampron, Patrick	180.00	salaire
Laramée, André	238.00	salaire
Laramée, Jonathan	312.00	salaire
Lavoie, Mathieu	180.00	salaire
Nantel, Linda	98.80	22118
Nantel, Linda	498.00	salaire
Potts, Stephen	354.00	salaire
Proulx, Serge	380.00	salaire
Ste-Marie, Mario	54.00	salaire
Séguin, Yves	180.00	salaire
Simoneau, Denis	180.00	salaire
Simoneau, Samuel	180.00	salaire
Watson, Chantal	132.00	salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	3 896.80	
VOIRIE MUNICIPALE		
Bell Mobilité	80.47	22191
Boisvert, Patrick	510.00	18878
Durand, Luc	510.00	18882
Gagnon, Stephen	510.00	18879
Gévry, Yvan	510.00	18880
Groupe Ultima inc.	683.00	22179
Groupe Ultima inc.	51 974.00	22179
Leblanc, Jean-François	510.00	18883
Mobilonde inc.	180.60	22183
Pièces d'auto Rivière Rouge inc.	237.91	22185
Québec Linge	106.07	22186
Sauriol, Jonathan	510.00	18884

SCA des fermes du Nord	3 614.63	22189
St-Aubin, Louis	510.00	18881
Transport adapté & collectif	2 602.92	22190
VOIRIE MUNICIPALE	63 049.60	
HYGIÈNE DU MILIEU		
Mobilonde inc.	18.06	22183
MRC des Laurentides	24 738.00	22184
HYGIÈNE DU MILIEU	24 756.06	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
L'Apostrophe	131.73	22181
Mobilonde inc.	18.06	22183
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	149.79	
LOISIRS ET CULTURE		
Bibliothèque La Minerve	3 000.00	22174
Grégoire, Réjean	2 500.00	22177
LOISIRS ET CULTURE	5 500.00	

ADOPTÉE

2008.01.06

RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2008

(1.6)

PROPOSÉ PAR:MADAME SUZANNE BEAUDIN		
APPUYÉ PAR:MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY		
Rémunération		926 625.00\$
Cotisation de l'employeur		193 793.00\$
Contrat et dépenses diverses		1 260.00\$
Essence		124 163.00\$
Bell		15 337.00\$
Télécommunication		17 815.00\$
Hydro		35 499.00\$
Immatriculation		16 479.00\$
Emprunts et intérêts		266 498.00\$
TOTAL		1 597 469.00\$
Et résolu d'autoriser les dépenses incompressibles décrites dans la liste ci-jointe et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement suivant, soit la date d'échéance, soit les modalités prévues par dépense.		
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
2008		
CODE BUDGET	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
RÉMUNÉRATION		
02-11-000-130	Rémunération membres du conseil	37 228.00 \$
02-11-000-133	Allocation	18 614.00 \$
02-13-000-140	Rémunération - administration	186 736.00 \$
02-13-000-141	Rémunération - administration partiel	9 016.00 \$
02-13-000-142	Rémunération administration – supplémentaire	2 798.00 \$

02-14-000-141	Rémunération - greffier	6 502.00 \$
02-22-000-141	Rémunération - pompiers	38 606.00 \$
02-23-000-141	Rémunération - protection civile	16 650.00 \$
02-32-000-140	Rémunération - voirie ÉTÉ	157 772.00 \$
02-32-000-141	Rémunération - voirie partiel ÉTÉ	46 928.00 \$
02-32-000-142	Rémunération - voirie - temps supplémentaire	4 086.00 \$
02-33-000-140	Rémunération - enlèvement de la neige	171 482.00 \$
02-33-000-141	Rémunération - enlèvement de la neige partiel	8 509.00 \$
02-33-000-142	Rémunération - enlèvement de la neige – temps supplémentaire	11 322.00 \$
02-413-00-141	Réseau distribution de l'eau	7 792.00 \$
02-413-00-142	Rémunération, temps supplémentaire	9 200.00 \$
02-42-000-141	Enlèvement et destruction ordures	49 600.00 \$
02-42-000-142	Rémunération ordures – supplémentaire	2 000.00 \$
02-61-000-140	Rémunération - urbanisme	95 021.00 \$
02-61-000-141	Rémunération - urbanisme partiel	- \$
02-62-000-141	Promotion développement industriel partiel	- \$
02-70-130-141		- \$
02-70-150-140	Rémunération loisirs	10 915.00 \$
02-70-150-141	Rémunératoin temps partiel - loisirs été	15 778.00 \$
02-70-160-141	Rénumération temps partiel maison des Jeunes	1 820.00 \$
02-70-290-141	Accueil	18 250.00 \$
TOTAL		926 625.00\$
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		
02-11-000-200	Conseils	8 766.00 \$
02-13-000-200	Administration	44 268.00 \$
02-14-000-200	Greffe	277.00 \$
02-22-000-200	Pompiers	2 265.00 \$
02-23-000-200	Protection civile	1 340.00 \$
02-32-000-200	Voirie été	46 941.00 \$
02-33-000-200	Voirie hiver	42 566.00 \$
02-413-00-200	Réseau distribution de l'eau	4 077.00 \$
02-42-000-200	Enlèvement et destruction ordures	10 320.00 \$
02-61-000-200	Urbanisme	26 698.00 \$
02-62-000-200	Promotion développement industriel partiel	- \$
02-70-130-200	Loisirs hiver	- \$
02-70-150-200	Loisirs été	3 791.00 \$
02-70-160-200	Maison des jeunes	364.00 \$
02-70-290-200	Accueil	2 120.00 \$
TOTAL		193 793.00\$
CONTRATS et DÉPENSES DIVERSES		
02-42-000-521	Bacs	1 260.00 \$
TOTAL		1 260.00\$
ESSENCE		
02-19-000-631	Essence - administration	300.00 \$
02-22-000-631	Essence et huile diesel - sécurité publique	2 000.00 \$
02-32-000-631	Essence et huile diesel- voirie été	50 000.00 \$

02-33-000-631	Essence et huile diesel - enlèvement de la neige	56 000.00 \$
02-42-000-631	Essence - ordures	15 863.00 \$
TOTAL		124 163.00\$
BELL		
02-11-000-331	Conseils	- \$
02-13-000-331	Hôtel de ville	8 910.00 \$
02-22-000-331	Garage incendie	1 167.00 \$
02-32-000-331	Garage municipal été	1 065.00 \$
02-33-000-331	Garage municipal hiver	1 065.00 \$
02-413-00-331	Aqueduc	1 030.00 \$
02-61-000-331	Urbanisme	- \$
02-70-130-331	Loisir hiver	- \$
02-70-150-331	Loisir été	- \$
02-70-160-331	Maison des jeunes	- \$
02-70-230-331	Bibliothèque	1 100.00 \$
02-70-290-331	Accueil	1 000.00 \$
TOTAL		15 337.00\$
TÉLÉCOMMUNICATION		
02-11-000-339	Télécommunications - conseils	772.00 \$
02-13-000-339	Télécommunications - administration	315.00 \$
02-22-000-339	Télécommunication - incendie (Accès communication, Bell Mobilité, Bell)	9 686.00 \$
02-23-000-339	Télécommunication - premiers répondants	673.00 \$
02-32-000-339	Télécommunication - voirie (Accès communication Bell Mobilité)	3 116.00 \$
02-33-000-339	Télécommunication - enlèvement de la neige (accès communication Bell Mobilité)	2 602.00 \$
02-42-000-339	Télécommunications - ordures	336.00 \$
02-61-000-339	Télécommunications - urbanisme	315.00 \$
TOTAL		17 815.00\$
HYDRO QUÉBEC		
02-13-000-681	Hôtel de ville	4 614.00 \$
02-22-000-681	Garage incendie	2 059.00 \$
02-32-000-681	Garage municipal été	2 101.00 \$
02-33-000-681	Garage municipal hiver	3 701.00 \$
02-34-000-681	Éclairage de rue	6 276.00 \$
02-413-00-681	Réseau distribution de l'eau	4 123.00 \$
02-70-120-681	Salle communautaire	9 409.00 \$
02-70-130-681	Loisirs hiver	1 915.00 \$
02-70-150-681	Loisirs été	367.00 \$
02-70-160-681	Maison des jeunes	934.00 \$
02-70-220-681	Lac Castor	- \$
TOTAL		35 499.00\$
IMMATRICULATION		
02-22-000-965	Protection incendie	3 233.00 \$
02-23-000-965	Premiers répondants	700.00 \$
02-32-000-965	Voirie été	5 533.00 \$
02-33-000-965	Enlèvement de la neige	5 533.00 \$
02-42-000-965	Ordures	1 480.00 \$
TOTAL		16 479.00\$
EMPRUNTS ET INTÉRÊTS		
02-91-610-842	Remboursement d'intérêt	67 202.00 \$
03-50-000-000	Remboursement d'emprunt	135 668.00 \$
03-70-000-000	Subvention réservée Pépin Vetter	- \$

03-80-000-000	Remboursement fonds de roulement	63 628.00 \$
TOTAL		266 498.00\$
TOTAL		1 597 469.00 \$

ADOPTÉE

2008.01.07
(1.7)

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES SALAIRES ET
DES COMPTES DONT LE NON-PAIEMENT ENCOURE DES
INTÉRÊTS ET/OU PÉNALITÉS**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des salaires et des comptes dont le non-paiement avant la prochaine assemblée régulière du Conseil encours des intérêts et/ou pénalités, jusqu'à concurrence des montants budgétés.

ADOPTÉE.

2008.01.08
(1.8)

IMPOSITION TAXES – ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2008 adoptées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve, en se référant au règlement numéro 145 a le droit et le pouvoir d'établir son imposition de taxe foncière et de faire son budget sur simple résolution ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve est appelée à payer au cours de l'année 2008, des comptes prévus et imprévus ainsi que des dettes courantes et antérieures pour un montant de deux millions neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-cinq (2 966 785 \$) pour l'administration de ladite municipalité et que pour payer ce montant, en plus d'autres recettes, il faut établir des taxes et tarifications ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu :

Qu'une taxe foncière générale de 0,8624 \$ du cent dollars d'évaluation, répartie de la façon suivante: 0,72 \$ du cent dollars d'évaluation comme foncière générale et 0,1424 \$ du cent dollars d'évaluation pour les services de la Sûreté du Québec, sur une évaluation imposable de 198 731 500 \$ pour l'année 2008, soit et est, par les présentes, imposée sur tous les biens-fonds imposables pour rencontrer les dépenses prévues et imprévues telles qu'indiquées au budget 2008.

De facturer les montants suivants pour l'année 2008 :

Sur le parcours de l'aqueduc municipal, les propriétaires paieront deux cent vingt-huit dollars (228 \$) par résidence et/ou logement pour l'entretien. Pour les commerces le tarif varie entre cent six (106 \$) et cinq cent trente et un dollars (531 \$) suivant la catégorie de commerce et selon le règlement 504.

En plus, un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts sur les règlements numéro 290 et 291 relatif aux plans et devis et travaux d'aqueduc.

Pour les services de la cueillette des ordures, les propriétaires paieront cent vingt dollars (120 \$) par résidence ou logement et/ou chalet conformément au règlement 503.

Pour le service de déneigement, une tarification de cent trente-huit dollars (138 \$) pour les fiches construites et de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99 \$) pour les non-construites sera facturée sur l'ensemble des fiches imposables, en vertu du règlement 502.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 385 ayant pour objet un emprunt n'excédent pas 150 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues neuf no. 28, avec certains équipements.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 391 relativement aux travaux de recherche en eau.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 393 relativement à des travaux de réfection et de pavage sur toute la longueur du chemin Pépin et sur une partie du chemin Vetter.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement en capital conformément au règlement numéro 505 concernant la tarification des utilisateurs d'une partie du chemin du lac-à-la-Truite pour défrayer les coûts de l'arpentage.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 455 pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 478 pour l'achat d'un camion 10 roues 2007 avec benne compactrice pour la cueillette des ordures;

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 484 pour la construction du garage municipal..

Que le programme triennal d'immobilisation ne prévoit que les dépenses en immobilisation prévues pour l'année 2008.

ADOPTÉE.

**2008.01.09
(1.9)**

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de renouveler la marge de crédit de 400 000 \$ à la Caisse Populaire Desjardins de Labelle – Nominique.

ADOPTÉE.

(1.10) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008.01.10 (2.1) CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2008 AVEC LE CENTRE CANIN MÉNARD

Considérant que le contrat de service avec le Centre Canin Ménard prend fin le 31 décembre 2007 ;

Considérant avoir reçu l'offre de service du Centre Canin Ménard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'accepter l'offre présentée par le Centre Canin Ménard pour l'année 2008, pour le forfait de 4 patrouilles annuelles et plus.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque de 380 \$, plus les taxes applicables pour le service de la fourrière pour l'année 2008, tel que stipulé dans l'offre de service.

ADOPTÉE.

2008.01.11 (2.2) POLITIQUE POUR LA PERTE DES PAGETTES

Considérant l'utilisation des pagettes pour plusieurs services de la Municipalité ;

Considérant qu'un grand nombre de pagettes sont perdus chaque année ;

Considérant les coûts élevés pour le remplacement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter à partir de ce jour la politique suivante :

- Chaque personne possédant une pagette en est responsable;
- Une seule pagette sera payée par la Municipalité durant l'année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, par la suite s'il y a perte, le coût du remplacement sera au frais du responsable.

ADOPTÉE.

(2.3) **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA
SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

3. **TRANSPORTS**

2008.01.12 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502 PORTANT SUR LA
(3.1) TARIFICATION DU DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QUE la municipalité entretient depuis fort longtemps l'ensemble du réseau des chemins municipaux situés sur son territoire ;

ATTENDU QUE de l'avis du Conseil, le partage des frais d'entretien des chemins publics sur l'ensemble des immeubles de la Municipalité, réparti en fonction de la valeur des immeubles, ne représente pas la méthode de partage de ces coûts la plus équitable ;

ATTENDU QUE le Conseil désire plutôt utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1), et adopter un mode de tarification afin de défrayer les coûts inhérents à l'entretien de ses chemins municipaux durant l'hiver ;

ATTENDU QUE les coûts qui seront ainsi répartis sont les coûts nets que doit défrayer la Municipalité, c'est-à-dire les coûts totaux moins les subventions reçues à cet égard;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2007.

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

et résolu d'adopter le règlement suivant:

ARTICLE 1:

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2:

Aux fins du présent règlement, les expressions suivantes sont définies comme suit:

- a) Unités d'évaluation avec bâtiment : Les unités d'évaluation imposables inscrites au rôle d'évaluation de la Municipalité de La Minerve pour l'année 2008, dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «A», sur lesquelles sont construits un ou plusieurs bâtiments, tel qu'inscrit audit rôle d'évaluation;

- b) Unités d'évaluation avec bâtiment non desservies : les unités d'évaluation imposables inscrites au rôle de la Municipalité de La Minerve pour l'année 2008, dont copie est jointe au présent règlement à l'annexe «A» , sur lesquelles sont construits un ou plusieurs bâtiments, tel qu'inscrit audit rôle d'évaluation, lorsque ces unités d'évaluation sont desservies uniquement par un chemin municipal sous la responsabilité d'une autre municipalité que la Municipalité de La Minerve, excluant celui sous la responsabilité du ministère des Transports ou par un chemin privé lui-même uniquement desservi par un tel chemin municipal;
- c) Unités d'évaluation sans bâtiment : les unités d'évaluation imposables inscrites au rôle d'évaluation de la Municipalité de La Minerve pour l'année 2008 jointe au présent règlement à l'annexe «A», sur lesquelles ne sont construits aucun bâtiment, tel qu'inscrit audit rôle d'évaluation;

ARTICLE 3:

L'entretien des chemins municipaux l'hiver sera fait par ou sous la responsabilité de la municipalité;

ARTICLE 4:

Le coût net de ce service est, pour la saison d'hiver débutant le 1er janvier 2008, est de 339 898.33 \$;

ARTICLE 5:

Une partie de ce coût pour ce service sera financé au moyen d'une tarification;

ARTICLE 6:

Aux fins de pourvoir au coût de ce service, il est imposé pour l'année 2008, et il sera prélevé, une tarification dont le montant correspond à l'une ou l'autre des catégories d'immeubles suivant:

- a) 138 \$ par unité d'évaluation avec bâtiment ;
- b) 138 \$ par unité d'évaluation avec bâtiment agricole ;
- c) 99 \$ par unité d'évaluation avec bâtiment non desservie ;
- d) 99 \$ par unité d'évaluation sans bâtiment ;
- e) 99 \$ par unité d'évaluation sans bâtiment agricole ;

ARTICLE 7:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du 14 janvier 2008.

Serge Jetté
Maire

André Séguin
Directeur général et Secrétaire-
trésorier

2008.01.13
(3.2)

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505 PORTANT SUR LA
TARIFICATION DES UTILISATEURS D'UNE PARTIE DU
CHEMIN DU**

LAC-À-LA-TRUITE POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE L'ARPEMENTAGE

Considérant qu'il y a lieu d'imposer une tarification pour l'arpentage du chemin du lac-la-Truite afin de pourvoir aux dépenses courantes annuellement;

Considérant que le Conseil désire plutôt utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1), et adopter un mode de tarification afin de défrayer les coûts ;

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 29,105.00\$, cette dépense sera financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans, remboursable en 5 versements égaux à compter de l'année 2008.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

ET RÉSOLU D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

ARTICLE 1: Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

ARTICLE 2: Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'immeuble imposable située dans le secteur délimité sur le plan joint au présent règlement à l'annexe 1, et décrit à l'article 2 du présent règlement, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

ARTICLE 3 : Le montant de la compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées à chaque immeuble imposable suivant le tableau ci-après par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés dans le secteur visé.

Catégorie d'immeubles imposables	Nombre d'unités
----------------------------------	-----------------

- | | |
|---|------------|
| a) Unité d'évaluation avec bâtiment, adjacent aux travaux | 1.00 unité |
| b) Unité d'évaluation sans bâtiment adjacent aux travaux | 1.00 unité |

ARTICLE 4: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2008.

Serge Jetté,
Maire

André Séguin
Directeur général et Secrétaire trésorier
ADOPTÉE

**2008.01.14
(3.3)**

**MANDATER ME GENEVIÈVE LAURIN DANS LE DOSSIER
D'ARBITRAGE DE MONSIEUR ROCK ALLAIRE**

Considérant que l'article 7 de la convention collective intervenue entre le SCFP et la Municipalité détermine les procédures lors de mésentente.

Considérant que monsieur Allaire a déposé par l'intermédiaire de son syndicat les griefs 2005-01, 2007-01 et 2007-02.

Considérant que monsieur Allaire a refusé jusqu'à aujourd'hui toutes les offres d'ententes proposées par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de mandater Me Geneviève Laurin avocate pour représenter la Municipalité de La Minerve dans le dossier de monsieur Rock Allaire.

ADOPTÉE

**2008.01.15
(3.4)**

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR – MÉCANICIEN – JOURNALIER

Considérant qu'avec l'augmentation des activités de la Municipalité il est nécessaire d'ouvrir un poste régulier supplémentaire.

Considérant qu'il y a eu affichage à l'interne d'un poste de chauffeur – mécanicien – journalier du 3 au 12 décembre 2007.

Considérant qu'il y a eu deux applications pour ce poste.

Considérant que monsieur Sylvain Chayer est le meilleur candidat pour le poste.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Sylvain Chayer au poste régulier sans sécurité d'emploi pour le poste de chauffeur – mécanicien – journalier à compter du 21 janvier 2008, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Monsieur Sylvain Chayer est à l'emploi de la Municipalité depuis le 23 avril 2007, nous reconnaissons comme faisant partie de la période d'essai les heures cumulées depuis cette date.

ADOPTÉE

**2008.01.16
(3.5)**

TRANSPORT ADAPTÉ & COLLECTIF DES LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu de renouveler, pour l'année 2008, le protocole d'entente avec Transport Adapté et Collectif des Laurentides relativement à la fourniture d'un service de transport adapté sur le territoire de la Municipalité de La Minerve, la quote-part pour l'année 2008 est de 1,99 \$ par résident.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente et de nommer madame Suzanne Beaudin, conseillère représentante officielle pour siéger au Comité d'admissibilité du Transport Adapté & Collectif des Laurentides.

ADOPTÉE.

(3.6) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

**2008.01.17
(4.1) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 503 PORTANT SUR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE LA CUEILLETTE DES ORDURES POUR L'ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule qu'une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le tarif de compensation pour le service d'ordures pour l'année 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 3 décembre 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'un règlement portant le numéro 503 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Afin de pourvoir au paiement du service des ordures, incluant l'enlèvement des ordures, leur transport et leur enfouissement, la cueillette sélective, le transport et le traitement des matières recyclables, il est imposé et prélevé annuellement, uniquement des propriétaires pour le service d'ordures, qu'ils utilisent ou non ledit service, une compensation suivant le tarif ci-après décrit et ce, pour l'année 2008 :

- 1- Par unité d'occupation résidentielle, commerciale, agricole ou autre; 120,00 \$
- 2- Par unité d'occupation résidentielle- commerciale, incluant les chalets à louer, par chalet 120,00 \$
- 3- Par commerce recevant deux (2) paires de bacs; 240,00 \$
- 4- Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le taux sera le suivant tant et aussi longtemps que ces cas particuliers n'auront pas été réglés autrement par le Conseil municipal : 120,00 \$
- 5- Les commerces non desservis, prouvant qu'ils génèrent plus de deux paires de bacs, ne seront pas facturés.

ARTICLE 3 :

La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble et est assimilée à tous égards à la taxe foncière générale de la municipalité.

ARTICLE 4 :

La compensation pour le service d'ordures est imposée pour une (1) année, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour tout changement au service, la compensation sera calculée au prorata des jours écoulés durant l'année en cours.

ARTICLE 5 :

Les tarifs prévus au présent règlement sont imposés pour l'année 2008.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement abroge tous règlements antérieurs concernant la tarification sur la cueillette des ordures.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du 14 janvier 2008.

Serge Jetté
Maire

André Séguin
Directeur général et secrétaire-
trésorier

2008.01.18
(4.2)

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 475 PORTANT SUR LA TARIFICATION
DES UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Considérant qu'il y a lieu de modifier les taux pour l'entretien du réseau d'aqueduc afin de pourvoir aux dépenses courantes annuellement ;

Considérant que le Conseil désire utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la fiscalité municipale et adopter un mode de tarification afin de défrayer les coûts inhérents à l'entretien du réseau d'aqueduc ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

ET RÉSOLU D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

ARTICLE 1: Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit ;

ARTICLE 2: Les montants ci-dessous seront chargés annuellement aux usagers du réseau d'aqueduc, selon la catégorie appropriée parmi les suivantes:

Résidence, logement	228.00 \$
Magasin général	478.00
Boulangerie/pâtisserie	319.00
Garage	531.00
Scierie.....	319.00

Club vidéo	228.00
Auberge	531.00
Autres commerces.....	319.00
Chaque chambre additionnelle (restaurant).....	53.00
Salon de coiffure/barbier.....	478.00
Bar, bar-terrasse, hôtel	531.00
Chalet à louer, cabine, par unité.....	106.00
Institution financière.....	318.00
Matériaux de construction.....	345.00
Télécommunication (Bell).....	319.00

Lorsqu'un logement est attenant au commerce, seront facturés les taxes sur le (s) commerce (s) et sur le(s) logement (s).

ARTICLE 3: Le présent règlement abroge et remplace tous les autres règlements concernant la taxation pour l'entretien du réseau d'aqueduc.

ARTICLE 4: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2008.

Serge Jetté,
Maire

André Séguin
Directeur général et Secrétaire-trésorier

2008.01.19
(4.3)

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité

consultatif en environnement et de leur assigner un numéro de poste suite à l'adoption du règlement numéro 497 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu de nommer les personnes ci-dessous mentionnées membres du comité consultatif en environnement et que leur numéro de poste et la durée de leur mandat sont comme suit :

Poste	Nom	Fin du mandat
Poste 1	Julie Bélanger, 1288, 42 ^e Laval	Décembre 2009
Poste 2	Marie-Lise Langevin, 37, Dusseault	Décembre 2009
Poste 3	Guy Crevier, 7441, 6 ^e rue, Mtl	Décembre 2009
Poste 4	Richard Bernier, 160 Despres	Décembre 2009
Poste 5	Jean-Charles Clément, 13, Bellefleur	Décembre 2009
Poste 6	Stéphane Locas, 24 Godard	Décembre 2009
Poste 7	Martin Lavoie, 49 Tisserand	Décembre 2009

Les représentants du Conseil pour cette période de 2 ans seront madame Suzanne Beaudin et monsieur Jacques Bissonnette.

ADOPTÉE.

(4.4) **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2008.01.20 (5.1) RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de messieurs Jacques Gévry, Vincent Clément, Jacques Lemire et Yvon Labelle au Comité Consultatif d'Urbanisme se termine en décembre 2007 ;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant que le terme du mandat est d'une durée de deux ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de nommer les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans :

Siège #1 M. Marc Perras (lac Castors) 2067, Dumonchel, Laval H7S 2H4
Siège #2 M. Jean-François Tanguay (lac Désert) 372, Fondateurs, Minerve
Siège #3 M. Vincent Clément (lac Désert) 37, Mtée Labelle, Minerve
Siège #7 M. Jacques Lemire (lac Chapleau) 38, Mayer, La Minerve

Les représentants du Conseil pour cette période de 2 ans seront M. Richard Bélair et M. Pierre Chevigny.

ADOPTÉE.

**2008.01.21
(5.2) MANDATER ME ST-JEAN DE LA FIRME GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR ANDRÉ FAILLE ET MADAME PIERRETTE SANGOLLO (34, CH. DES MAUVES À LA MINERVE)**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu de mandater M^c St-Jean de la firme Godard Bélisle St-Jean & Associés. dans le dossier de monsieur André Faille et madame Pierrette Sangollo (34, ch. des Mauves à la Minerve)

ADOPTÉE.

**2008.01.22
(5.3) RÉOLUTION D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR UBALD STE-MARIE, LOT 17, RANG 07, CANTON DE LA MINERVE**

Considérant la demande de monsieur Ubald Ste-Marie à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la construction d'une maison familiale située en zone agricole;

Considérant que cette demande ne rencontre pas les normes du règlement de zonage numéro 380, article 14.11 de la Municipalité de La Minerve ;

Considérant que la Municipalité de La Minerve n'a aucune objection à ce que ce projet soit réalité ;

EN CONSQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de procéder au certificat d'autorisation pour cette construction sur le lot 17, rang 07, Canton de la Minerve.

ADOPTÉE.

**2008.01.23
(5.4) DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE DOSSIER DES PROPRIÉTAIRES DU LAC-À-LA-TRUITE POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS**

Considérant la demande de certains propriétaires du lac-à-Truite pour l'acquisition de terrains appartenant au Ministère des Ressources naturelles afin de rendre leur terrain conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu d'appuyer la demande des propriétaires du lac-à-la-Truite pour l'acquisition de terrains sur les lots du Ministère des Ressources Naturelles afin de rendre leur superficie de terrain conforme au norme de la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE.

2008.01.24
(5.5)

**RÉSOLUTION D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES
RESSOURCES NATURELLES DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR
ANDRÉ BRUNEAU POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN, LOT
PTIE 17B, RANG 12, CANTON DE LA MINERVE**

Considérant la demande de monsieur André Bruneau au Ministère des Ressources Naturelles pour l'acquisition d'une partie de terrain sur le lot ptie 17B, rang, 12, Canton de La Minerve ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'appuyer la demande de monsieur André Bruneau pour l'acquisition d'une partie de terrain du Ministère des Ressources Naturelles sur le lot ptie 17B, rang 12, Canton de La Minerve.

ADOPTÉE.

(5.6)

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

2008.01.25
(6.1)

**MANDAT D'EXÉCUTANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME
VOLET II DU MRNF POUR LE TPI DU CHEMIN POUPART**

Attendu que la MRC des Laurentides était jusqu'à aujourd'hui l'exécutant pour le programme de volet II du TPI du chemin Poupart.

Considérant que la MRC des Laurentides est en accord avec la présente résolution

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être impliquée dans les programmes réalisés sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité prenne le mandat d'exécution pour le programme de volet II 07-08 du MRNF pour le TPI du chemin Poupart.

ADOPTÉE

**2008.01.26
(6.2)**

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX DE LA FIRME POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE DU TPI DU CHEMIN POUPART

Considérant que la Municipalité a déposé un appel d'offres auprès de firmes spécialisées en développement stratégique.

Attendu que l'article 936.0.1.1 alinéa 3 du code municipal demande que la municipalité forme un comité de sélection pour l'attribution d'un contrat à une firme de services professionnels.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour former le comité de sélection pour le choix de la firme qui exécutera le mandat de réalisation du plan de développement stratégique et durable du TPI du chemin Poupart :

Madame Élyse Martineau agente au développement durable de la MRC des Laurentides;
Madame Nadine Forest commissaire au développement touristique du CLD Laurentides;
Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité;
Monsieur Pierre Benoît du Club de plein Air de La Minerve.

ADOPTÉE

**2008.01.27
(6.3)**

RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURES DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DES JEUX DU CANADA – ÉTÉ 2013

Considérant la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les jeux du Canada à l'été 2013 ;

Considérant que les jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des soixante-seize (76) municipalités ;

Considérant que pour obtenir une chance de passer au 2^e tour de sélection, le Comité de candidatures a besoin de l'appui à 100% des municipalités et des MRC ;

Considérant que la ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités ;

Considérant que chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (ex. soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif (bénévoles) et de leur monde des affaires) ;

Considérant les impacts positifs qu'apporteront les jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique ;

Considérant l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides ;

Considérant que les jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population ;

Considérant que la participation de 6000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Minerve appuie la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des jeux du Canada, été 2013 et s'engage à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la mobilisation de bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

ADOPTÉE.

**2008.01.28
(6.4)**

**AUTORISATION À L'A.P.T.R. POUR L'UTILISATION D'UNE
PARTIE DE TERRAIN DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ
POUR RELOGER SES ÉQUIPEMENTS**

Considérant la demande de l'A.P.T.R. pour l'utilisation d'une partie de terrain de la Municipalité pour reloger ses équipements ;

Considérant que la Municipalité possède un espace adéquat se situant entre la patinoire et le terrain de tennis, lot 34, rang 06, Canton de La Minerve ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'autoriser L'A.P.T.R. d'utiliser une partie du terrain de la Municipalité pour reloger ses équipements se situant entre la patinoire et le terrain de tennis, sur le lot 34, rang 06, Canton de La Minerve, selon l'entente à signer des deux parties.

ADOPTÉE.

(6.5)

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS
ET À LA CULTURE**

7. DIVERS

2008.01.29
(8)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier
André Séguin

Le maire,
Serge Jetté

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2008-01-05, 208-01-06, 2008-01-07, 2008-01-09, 2008-01-10, 2008-01-14, 2008-01-15, 2008-01-16, 2008-01-20, 2008-01-21.

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin